



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

N°23.137

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	8
Absent	3

Votes

Pour

Contre

Abstention

N.P.P.V

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 13 décembre 2023

Le 13 décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

PREND ACTE

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, M. ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, DOS REIS Sabrina, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté-e-s :

Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme LANTERNIER Lucie donne mandat à M. Vasco COELHO
M. THIAM Moustapha donne mandat à M. SAYADI Wallid (jusqu'à DÉL 23.137 inclus)
M. GARROUT Karim donne mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme FOURNIER Laura donne mandat à Mme SASU Hancès
M. BALIAS Thierry donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine
M. CHIRRANE El Arbi donne mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme COHEN Rachel donne mandat à M. DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme LEMOINE Nathalie
Mme LORES Monique (jusqu'à DÉL 23.137 inclus)

Secrétaire de séance :

M. DESROCHES Damien

O B J E T

Présentation du Rapport Social Unique (RSU)

Accusé de réception en préfecture
N° 00223-20231218-DEL-23-137-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Présentation du Rapport Social Unique (RSU)

Monsieur le Maire présente le Rapport Social Unique au Conseil municipal conformément à la réglementation.

LE CONSEIL,

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L231-1 à L231-4 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique du 14 novembre 2023,

Considérant la nécessité de présenter le RSU au Conseil municipal,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Acte de la présentation du Rapport Social Unique devant le Conseil municipal.

ARTICLE 2 : Le RSU est joint en annexe.

ARTICLE 3 : Le RSU fera l'objet d'une publication.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231218-DEL-23-137-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023